

2666
1503

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple- Un But- Une Foi



**MINISTERE DE LA FAMILLE
DES GROUPEMENTS FEMININS
ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**



Direction du Développement Communautaire



**ATELIER NATIONAL DE CAPITALISATION SUR LE
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

DECEMBRE 2010

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En 1980, l'Etat du Sénégal a pris une option qui était guidée par un double souci : d'une part, appuyer les initiatives locales des populations et d'autre part rationaliser les interventions communautaires tout en favorisant l'exploitation des ressources naturelles locales disponibles avec l'appui des partenaires intervenant à la base.

Cette stratégie s'est matérialisée par la création de la Direction du Développement Communautaire officialisée par le Décret 80-799 du 28 Juillet.

Depuis lors, plus d'une trentaine (30) d'années, l'exécution des missions régaliennes assignées à cette structure ainsi que les actions des autres partenaires pour promouvoir le Développement Communautaire ont été fortement influencées par des initiatives au plan économique, social, culturel et environnemental.

Depuis leur mise en place dans toutes les régions du Sénégal, les Services du Développement Communautaire, au niveau national, régional et départemental, ont joué le rôle d'interface entre les populations et l'Etat, et contribuent véritablement au développement à la base par l'appui aux initiatives individuelles ou collectives des organisations de femmes, organisations de jeunes, associations socio-culturelles, groupements d'intérêt économique, organisations de groupes spécifiques (handicapés, personnes vivant avec le VIH/SIDA, vieilles personnes et autres).

Concrètement, il s'agit d'actions de mobilisation sociale, d'information, d'éducation, de communication, et de renforcement de capacités des populations dans les villages, Communes rurales et urbaines et dans tous les secteurs.

Aujourd'hui, la population sénégalaise qui s'est accrue de plusieurs milliers d'âmes (douze millions (12 000 000 d'habitants), est confrontée aux réalités de la mondialisation avec comme corollaires la crise économique et financière, les changements climatiques, le niveau important de pauvreté de certaines populations, et la nécessité d'une meilleure protection sociale qui s'impose.

Ainsi, le changement de paradigmes, la définition de nouvelles orientations stratégiques, constituent un passage obligé pour mieux contribuer à la nouvelle politique économique et sociale définie par le Gouvernement pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, les catégories sociales de tous ordres qui sont les moins favorisées et optimiser la contribution du pays à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Ces actions sont réalisées avec les moyens de l'Etat mais aussi avec l'appui des partenaires techniques et financiers de la Coopération bilatérale et multilatérale.

Qui plus est, le Sénégal s'est engagé avec la Communauté Internationale en ratifiant tous les Traités et Conventions relatifs à la lutte contre les discriminations entre hommes et femmes, à favoriser l'égalité de chances entre les sexes et les personnes vivant en milieu rural et milieu urbain pour un développement durable et équitable.

Egalement, les orientations de la Déclaration de Paris (2002) sur l'efficacité de l'Aide au Développement, président au choix du Ministère de la Famille, des Groupements Féminins et de la Protection de l'Enfance, d'orienter ses actions-sur la base des principes de performance,

d'efficience et d'équité et l'application des nouvelles réformes de gestion rationnelle des ressources axée sur les résultats.

Dans cette dynamique, le Ministère a pris l'initiative d'organiser un Atelier de partage, de capitalisation des acquis, expériences et bonnes pratiques en matière de développement communautaire. Mais, également, créer une opportunité d'identification des faiblesses et contraintes, mener une réflexion approfondie afin de définir les rôles et responsabilités des différents acteurs dans le développement communautaire et dégager des orientations stratégiques qui seront opérationnalisées à travers un plan d'action pour les cinq (5) prochaines années (2015).

II- OBJECTIFS

2.1- Objectif général

Optimiser la contribution des Services du Développement Communautaire au niveau national, régional et local dans la mise en œuvre de la Politique de Développement Economique et Sociale versus Initiative de Protection Sociale, définie par le Gouvernement et ce à travers le Ministère de la Famille.

2.2- Objectifs spécifiques

1. Echanger sur les expériences, et bonnes pratiques en matière de développement communautaire dans les trente dernières années ;
2. Identifier les faiblesses et les contraintes du développement durable et équitable ;
3. Définir de nouvelles orientations en matière de développement communautaire tenant compte de la stratégie de lutte contre les inégalités, ce relativement aux missions assignées au Ministère de la Famille et par rapport au dispositif institutionnel actuel ;
4. Elaborer un plan d'action pour les cinq prochaines années (d'ici 2015), sur la base des orientations proposées.

III- RESULTATS ATTENDUS

1. Les expériences et bonnes pratiques en matière de développement communautaire sont partagées, capitalisées ;
2. Les faiblesses, obstacles et contraintes de quoi ? ont été identifiés ;
3. Des orientations stratégiques du développement communautaire pour un développement durable, égalitaire et équitable, sont dégagées et font l'objet d'un consensus ;
4. Un plan d'action pour les cinq prochaines années est élaboré pour constituer une feuille de route des services du développement communautaire au niveau national, régional et départemental.

5. MODALITES D'ORGANISATION

La rencontre sera organisée sous forme de forum avec des ateliers thématiques.

La méthode participative et itérative sera adoptée pour permettre aux acteurs de s'exprimer et de contribuer concrètement à l'élaboration du plan d'action (2011-2015).

Un(e) consultant(e) sera recruté (e) pour faciliter les travaux et élaborer les produits qui en découleront.

Un modérateur sera commis pour faciliter le déroulement des travaux.

Durée de l'Atelier :

Du mardi 25 au mercredi 26 Janvier 2011 (02 jours)

Lieu : dans un hôtel à Dakar

Budget : joint en annexe

Participants : une centaine (100) de personnes

1. Présidence
2. Primature
3. Cabinet du Ministère de la Famille
4. Directions (DOF, DPDE, DF, CENAF, DSDS, CSA, Centre Guindi)
5. Projets et Programmes (PALAM, PRP, Pires Formes)
6. Services Régionaux du Développement Communautaire
7. Ministères sectoriels (Agriculture, Environnement, Entrepreneuriat Féminin, Genre, Culture, Décentralisation, Coopération Décentralisée, Bassins de rétention, Education, Santé) –Intérieur et Finances ?
8. ENEA
9. ENTSS
10. CRES
11. Organismes de Coopération bilatérale et multilatérale
12. Ecoles de Formation
13. Organisations Féminines
14. Personnes ressources
15. UNIFEM
16. PNUD
17. UNFPA
18. UNICEF
19. Union Européenne
20. PAM
21. FAO
22. COGAD
23. PNDL
24. ACOPROV
25. Centre Genre CDEAO
26. UAEL
27. FNGPF
28. AFARD
29. GIF
30. FAWE
31. COSEF

- 32. NENUPHAR
- 33. Coopération italienne
- 34. Coopération canadienne
- 35. Coopération chinoise
- 36. Coopération japonaise
- 37. Coopération allemande
- 38. Coopération luxembourgeoise
- 39. Autres

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTRE DE LA FAMILLE,
DES GROUPEMENTS FEMININS ET DE LA PROTECTION DE L'EI

Direction du Développement Communautaire

Budget Atelier National de Réflexion sur le Développement Comi

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
Supports didactiques			
Kit Participant	100	2500	250 000,00
Reprographie et Secrétariat	150 000		150 000,00
Rame de Papier (A4)	10	6200	62 000,00
Modalités participation			
Location hôtel	100	40000xjrsxpers	8 000 000,00
Perdiuims participants	100	15 000	1 500 000,00
Rapporteur général	1	100 000	100 000,00
Modérateur	1	100 000	100 000,00
Consultant	6	125 000	750 000,00
Experts intervenants	2	100 000	200 000,00
*Transport Participants (SRDC)	14	15 000	210 000,00
*Transport Participants (SRDC)	12	30 000	360 000,00
Téléphone (forfait)			60 000,00
Presse (forfait)		500 000	500 000,00
Total			12 242 000,00
Imprévus	2%		244 840,00
Total Général			12 486 840,00

NB: Transports SRDC zones frontalières (Ziguinchor, Kédougou, Matam, Tambacounda, Kolda:

NB: Transports SRDC autres zones (Saint Louis, Louga, Kaffrine, Kaolack, Thiès, Diourbel, Fatick)

NFANCE

munautaire

30 000 FCFA
k: 15 000 FCFA